

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022**

**Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

**Vu** l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts, et notamment son article 7 relatif aux attributions du conseil d'administration ;

**Vu** le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le rapport annuel d'activité 2022 joint à la présente délibération.

***Considérant** qu'il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le rapport annuel d'activité 2022 tel qu'il lui a été présenté en séance par le président de l'université ;*

**Délibère**

**Article 1<sup>er</sup>**

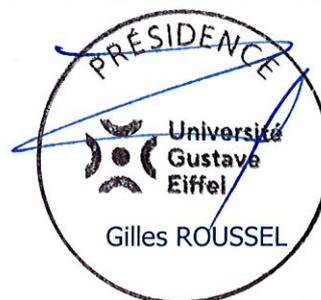
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>28</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>:</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de votes pour</b>	<b>:</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de votes contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

**Article 2**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le président de l'Université Gustave Eiffel**  
A Champs-sur-Marne, le 14 mars 2023



## Rapport annuel d'activité 2022 de l'Université Gustave Eiffel

*Rapport présenté par le président et approuvé par le Conseil d'administration du 14 mars 2023*

### Contexte de l'année 2022

L'année 2022 a débuté dans un contexte encore singulier, en raison de la crise sanitaire. Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, des organisations exceptionnelles ont dû être mises en place sur les campus (activités en distanciel, modalités de contrôle des connaissances adaptées...) avec des contraintes progressivement levées et adaptées tout au long de l'année.

Face à la guerre en Ukraine, l'Université Gustave Eiffel s'est mobilisée par l'accueil de scientifiques, d'étudiantes et d'étudiants ukrainiens et russes. Elle a également organisé le retour en France de nos personnels, étudiantes et étudiants en mobilité et mis en place des collectes de produits de première nécessité sur les campus.

Le contexte de crise énergétique et crise économique qui a suivi a nécessité une adaptation de nos organisations et de nos habitudes individuelles, avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique et des orientations budgétaires devant être revues en conséquence pour 2023. Afin de contenir les effets de l'inflation pour les étudiantes et les étudiants, les différents dispositifs d'aide, notamment ceux mis en place pendant le Covid, ont été poursuivis.

### Gouvernance

#### *Évolutions de la gouvernance*

Corinne BLANQUART a été nommée le 1<sup>er</sup> janvier 2022 première vice-présidente (suite au départ d'Hélène JACQUOT-GUIMBAL), avec la conservation des missions attachées au pilotage des projets transformants et de la mission sociétale, et notamment le suivi des objets du PIA (I-Site, Labex, projets SFRI, IDEÉS, Excellences...), ce faisant étroitement intégrés à la stratégie de l'université. Cette nomination a donné lieu à une nouvelle répartition des missions entre Corinne BLANQUART (relations avec le ministère de la transition écologique et questions budgétaires) et Frédéric MORET, second vice-président (questions RH et patrimoine immobilier). Ce dernier s'est vu par ailleurs confier une mission « simplification » articulée avec la maîtrise des risques, en binôme avec Nathalie SEMAILLE, la responsable du nouveau pôle des affaires transversales de la DGS. Le premier chantier démarré fin 2022 est la simplification du processus mission et marché agence de voyage.

En 2022, une mission de préfiguration dédiée à l'innovation a été confiée à Frédéric BOURQUIN, qui a ensuite donné lieu à sa nomination, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme vice-président délégué à l'innovation, placé auprès du vice-président « recherche et innovation ».

#### *Élections et nouvelles instances, bilans*

Les personnels ont élu leurs représentants dans les instances du dialogue social nationales et locales du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. Au niveau local (université), les instances concernées étaient :

- le comité social d'administration (CSA) au périmètre Université Gustave Eiffel (et son école-membre, ESIEE-Paris) et sa formation spécialisée (FS) : ces nouvelles instances remplacent les comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité, et des conditions du travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des agents titulaires relevant des corps des ITA (CAP-ITA), la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels (CCP), la commission paritaire d'établissement (CPE) compétente à l'égard des titulaires BIATSS.

Fin 2022, des élections étudiantes se sont également déroulées afin de désigner les étudiantes et les étudiants qui siègent au sein des conseils des composantes de formation suivantes : UFR LCS, UFR LACT, UFR SHS, UFR MATHS, IGM, IFIS, ESIFE, IFSA. Ces élections permettent également une représentation au Parlement étudiant.

Des bilans de plusieurs instances ont été conduits afin d'identifier les points d'améliorations nécessaires : bilan intermédiaire du Cac (vision rétrospective du fonctionnement de l'instance, dont ses commissions spécialisées et sujets abordés), bilan de deux premières années de mandat des étudiantes et des étudiants élus du Cac et du CA.

Enfin, le comité pour les recherches impliquant la personne humaine (CRPH) a été relancé en 2022, avec en parallèle un travail entamé sur l'organisation générale de l'établissement dans ce domaine, notamment en lien avec le comité d'éthique et de déontologie scientifique qui doit encore être mis en place.

#### *Relations avec les tutelles*

La relation avec les tutelles est matérialisée par une feuille de route 2020-2022 (dans le cadre du volet spécifique de l'établissement public expérimental « Université Gustave Eiffel » au contrat 2020-2025 de site de Paris-Est Sup). Cette feuille de route fait l'objet d'un suivi annuel (jalons et indicateurs) et est prise en compte dans les réunions de dialogue stratégique avec le MESRI.

L'année 2022 a vu le démarrage d'un dialogue pour l'élaboration du premier contrat pluriannuel d'objectifs et de performance (COP) avec le MTECT sur la période 2023-2025 (au caractère transitoire, avant d'intégrer un cycle de contractualisation multi-tutelles en 2026, aligné sur celui des contrats de site). Ce COP doit rendre visibles les activités de l'Université Gustave Eiffel auprès des directions générales du MTECT et les objets de politiques publiques qu'elles permettent d'éclairer. Il doit aussi permettre au MTECT de formaliser ses attentes vis-à-vis l'université. Le dialogue a ainsi été engagé avec l'ensemble des directions du MTECT pour présenter l'université et recueillir leurs souhaits, soit autant d'occasion de positionner l'université en expertise sur de nombreuses thématiques scientifiques.

Par ailleurs, un premier projet formalisé de COP entre l'EIVP et la Ville de Paris (avec un nombre réduit d'indicateurs) a été établi. Côté EAVT, le bilan du COP 2017-2021 avec le ministère de la Culture a été réalisé et permet de lancer la réflexion pour un nouveau COP.

#### *Relations avec les partenaires*

Afin d'enrichir et pérenniser ses relations avec le monde socio-économique, au profit de la professionnalisation des étudiantes et des étudiants, de la recherche collaborative et de l'innovation, l'établissement a formalisé un « Club des partenaires » (lancement prévu début 2023) qui a pour objectif de rassembler les partenaires avec lesquels l'université a de nombreuses collaborations en recherche et en formation afin de leur proposer une offre de services ciblée. De nombreuses collectivités s'inscrivent en soutien de l'université (CPER, cofinancement d'investissements scientifiques et d'actions au bénéfice des usagers...) ; la relation avec certaines collectivités s'étant par ailleurs renforcée avec l'ambition de co-construire des projets de recherche-action pour accompagner chacun des territoires de nos différents campus. D'autre part, le travail avec les pôles de compétitivité – les instituts Vedecom, Railenium et Efficacity s'est poursuivi sur ces mêmes territoires. Avec la SAS Transpolis, le travail mené a permis de préciser l'articulation sur le site entre activité de recherche et activité commerciale. L'université est également impliquée dans l'AMI européen Ville Neutre en carbone et assure un appui à des villes françaises pour construire leur « Climate City Contract ».

Pour conforter son ambition stratégique et ses moyens, notre université a créé sa fondation partenariale, nommée Fondation Université Gustave Eiffel (journal officiel du 15 novembre 2022). La fondation, présidée par Michèle PAPPALARDO, mènera des actions ou soutiendra des projets d'intérêt général à caractère philanthropique, culturel, scientifique, éducatif ou social, dans le champ des missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme des projets de chaires de recherche ou de bourses en soutien à notre public étudiant. Une charte éthique encadre son action. Les premiers fondateurs sont, outre l'Université Gustave Eiffel, le département 77 et la CCI 77.

#### *Égalité*

Un bilan à mi-parcours du plan égalité 2021-2023 de l'université a été mené. Il met en valeur les nombreuses formations à l'égalité et à la prévention des violences sexistes et sexuelles, les sensibilisations effectuées auprès du public étudiant et la réalisation d'une étude sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'établissement. Le doublement des signalements pour des faits de violences sexistes, discriminatoires et sexuelles en 2022 est à mettre au crédit de ces multiples interventions d'information et de prévention.

En 2022, a été créé au sein de l'établissement l'Observatoire national des discriminations et de l'égalité dans le supérieur (ONDES) en lien avec le MESRI, France Universités et le Défenseur des Droits. La première étude publiée portait sur les discriminations dans l'accès aux formations de niveau master. Une enquête de victimation auprès de l'ensemble des personnels et du public étudiant, sur toutes les formes de violences est en cours de montage (enquête ACADISCR1) pour un déploiement en 2024.

#### *Développement durable et responsabilité sociétale*

La mission DD&RS a conduit une consultation sur le dernier trimestre 2022, auprès de l'ensemble du public étudiant et personnel de l'université, dans l'optique d'intégrer des propositions à la feuille de route DD&RS 2023-2025 qui sera formalisée et présentée à la communauté universitaire en 2023.

#### *Qualité*

L'université a demandé la suspension de la certification ISO-9000-1 de l'établissement afin de pouvoir conduire une réflexion globale sur la démarche qualité à mettre en œuvre sur l'ensemble du périmètre de l'établissement, notamment la dimension formation. Cette suspension ne doit pas avoir d'impact sur les certifications Cofrac, Qualiopi, etc. essentielles pour le maintien de nos activités. Le travail en cours de finalisation essaie par ailleurs de bien prendre en compte les nouvelles attentes de nos évaluateurs (HCERES, CTI) ou de nos financeurs, en particulier européens.

#### *RGPD*

La mission de la déléguée à la protection des données s'est étendue au périmètre élargi aux écoles, notamment ESIEE Paris avec la cartographie des traitements, la sensibilisation et les données d'e-santé, et EIVP, en accord avec la Ville de Paris.

Une cellule « sécurité des systèmes d'information » a été constituée avec le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et la fonctionnaire sécurité défense (FSD), permettant de contribuer de façon pro-active à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles assurant la sécurité et la confidentialité des données personnelles traitées par l'université.

## **Confirmation définitive de l'I-Site et dynamique des projets transformants**

#### *Pérennisation de I-Site et passage à la phase 2*

La labellisation I-Site pour le projet FUTURE autour des villes et territoires de demain (porté en partenariat avec l'École des Ponts Paris Tech) a fait l'objet d'une évaluation positive par le jury international. La décision de confirmation a été

rendue publique par le Premier ministre le 10 mars 2022 sur notre campus de Marne-la-Vallée. Les crédits de l'I-Site FUTURE sont ainsi définitivement acquis par l'établissement, mais avec des modalités de dépenses encadrées. A cette occasion, le pôle administratif en charge du suivi centralisé des projets PIA a été renforcé.

La réflexion sur l'évolution des dispositifs I-Site (phase 2), avec une ambition de simplification, a pu être entamée et a donné lieu à la mise en place d'un guichet unique (enveloppe annuelle d'1 million d'euros), ouvert en octobre 2022, en lieu et place de l'ensemble des appels à projets préexistants. Une part importante du budget doit également aider les composantes de formation et de recherche, en leur permettant notamment des recrutements à durée déterminée, pour mener à bien des projets innovants ou dégager du temps pour les mener. Les moyens I-Site serviraient par ailleurs à financer des contrats doctoraux, des décharges, des ATER ainsi que l'animation scientifique et pédagogique.

Les dispositifs des actions incitatives (en pédagogie, recherche et international) ont vu leur format revu, les calendriers harmonisés et les processus d'arbitrage consolidés, afin de les rendre plus lisibles par les collègues. Plusieurs dizaines de projets ont ainsi été soutenus en 2022 grâce au travail des commissions spécialisées du Cac, en lien avec les vice-présidences.

#### *Poursuite de la dynamique avec les projets transformants*

Si l'I-Site FUTURE couvre la plupart des chantiers stratégiques de l'université, d'autres projets apportent pour leur part des moyens au service d'une dimension particulière de cette stratégie. L'Université Gustave Eiffel s'est engagée en 2022 dans des réponses à plusieurs appels à projets transformants (PIA et France 2030), visant à poursuivre la dynamique :

- le projet « Apprendre pour des villes durables (AVID) », dans le cadre de l'appel à projets « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) », vise à intégrer les enjeux du développement durable dans les formations de 1<sup>er</sup> cycle (labellisé en novembre 2022) en s'appuyant sur les compétences de tous nos campus ;
- le projet « Formation Continue pour la Ville Durable - FORCOVD », dans le cadre de l'appel à projets « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR), vise à proposer une offre de formation continue sur la ville durable (en attente de réponse) ;
- le projet « Sci-Ty, la Deep tech pour les Villes et Mobilités de demain » (consortium copiloté Université Gustave Eiffel et SATT Erganeo), dans le cadre de l'appel à projets « Maturation-pré-maturation » (labellisé en janvier 2023) impliquant toutes les campus de l'université et leurs écosystèmes.

En 2022, le projet « City-Fab », obtenu dans le cadre de l'appel à projets « ExcellencES sous toutes ses formes » (labellisé en novembre 2021), qui vise à accompagner les territoires – notamment grâce à nos campus – dans leurs transitions via des dispositifs de recherche-action, a quant à lui démarré, avec de premiers échanges avec les collectivités.

La visibilité de l'Université Gustave Eiffel sur les thématiques de la ville et des mobilités lui a par ailleurs valu d'être mandatée par l'État pour copiloter deux Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR) nationaux adossés aux stratégies nationales d'accélération en lien avec ces thématiques : « Le numérique au services des mobilités dans les territoires » (avec l'IFPEN) et « Villes durables et bâtiments innovants » (avec le CNRS).

## **Construction de l'établissement**

En 2022, l'établissement a poursuivi sa structuration, dans trois dimensions.

#### *Intégration progressive et différenciée des établissements-composantes et des écoles-membres*

Régissant les relations entre l'université et ses établissements-composantes ou écoles-membres, deux conventions ont été mises à jour et signées en 2022, celle « entre la CCIR Paris Île-de-France et l'Université Gustave Eiffel définissant les relations entre les parties et portant approbation des statuts de ESIEE Paris » et celle « ayant pour objet de régir les relations entre l'EIVP et l'Université Gustave Eiffel en application des statuts de l'Université Gustave Eiffel ».

Le regroupement d'ESIEE Paris et de l'ESIPE en une école unique sous le nom ESIEE Paris (effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et formalisée notamment à travers une convention CCIR / Université Gustave Eiffel), constitue une évolution importante en matière de structuration de l'offre de formations d'ingénieurs de l'université, en lien avec l'ENSG et l'EIVP.

L'EIVP dispose d'une maturité suffisante d'intégration, permettant un pilotage par délégation à l'école de cycles complets de formation de l'université et notamment ceux en génie urbain (les masters, licences professionnelles et la future licence). Le développement de l'apprentissage pour la filière ingénieur de l'EIVP, en s'appuyant sur l'expertise des personnels de l'université et son service de formation par apprentissage interne, a été aussi un élément concluant de bonne intégration.

Sur le plan RH, un travail mené avec l'EAVT a permis de stabiliser des personnels assurant des enseignements en langues (désormais recrutés en contrat pérenne) tout en renforçant l'offre pour l'ensemble de l'université.

#### *Réorganisation des services relevant de la DGS*

En 2022, l'établissement a vu son organisation évoluer vers une harmonisation et une nouvelle structuration de la Direction Générale des Services impliquant tous les campus de l'université. Si de nombreux chantiers ont abouti cette année, des réorganisations se poursuivent.

L'université a dû fonctionner pour partie avec une organisation juxtaposée sur certains processus (malgré un système d'information financier et comptable commun). L'année 2022 a néanmoins vu aboutir des procédures communes pour le suivi de l'inventaire, la gestion des bourses, des gratifications de stage, les intégrations de paie (« paie à façon »). Un nouvel outil Pegase a été expérimenté pour la gestion des droits de scolarité des doctorants, des étudiants EIVP, ENSG et bachelor ESIEE Paris avant un élargissement à l'ensemble de l'établissement en remplacement d'Apogée en 2024.

Une direction générale déléguée aux ressources humaines a été créée en février 2022. Un nouveau directeur des affaires financières a pris ses fonctions en septembre 2022. Un pôle des affaires transversales auprès de la DGS a été créé afin

de développer la maîtrise des risques et la communication sur les procédures, comme une direction de la commande publique, qui permet de marquer une séparation des processus achats et marchés. Au sein de l'agence comptable, un nouveau département « comptabilité-contrôle interne » a été créé pour la sécurisation et le renforcement du contrôle interne comptable, dans une optique de réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, une nouvelle organisation de la Direction Générale Déléguée à l'Immobilier et la Logistique (DGD-IL) est mise en place, avec 4 directions : une direction du pilotage stratégique des infrastructures immobilières (DPS2I), une direction du patrimoine immobilier (DPI), une direction sécurité/sûreté (D2S), une direction administrative et financière immobilier et logistique (DAFIL). L'objectif sera par ailleurs de développer une vision pluriannuelle en matière de programmation, de développer des indicateurs pertinents contribuant à la politique immobilière et logistique de l'université.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2022, la Direction Générale Déléguée Informatique et Numérique (DGD-IN) a adopté une nouvelle organisation interne : un département des ressources informatiques de Campus, composé de 6 pôles : Lille, Lyon, Méditerranée, Nantes, Versailles et Marne-la-Vallée ; trois départements d'appui : à l'administration, à la pédagogie, et à la recherche ; un département infrastructures ; un département urbanisation du SI et méthodes.

Tenant compte des nouvelles organisations de la DGD-IL et de la DGD-IN, les conditions sont désormais réunies pour lancer la réalisation des deux schémas directeurs pluriannuels d'une part en matière de politique immobilière et d'autre part en matière de politique numérique.

#### *Développement de l'interconnaissance et d'une culture partagée*

Des rencontres avec la présidence ont pu se tenir sur les différents campus, en distanciel et en présentiel quand le contexte le permettait, afin d'échanger sur l'évolution et les actualités de l'établissement.

Pour accompagner l'évolution de l'établissement, plusieurs actions de connaissance réciproque ont été à nouveau menées en 2022. Un séminaire d'ampleur a notamment été organisé hors les murs en juillet 2022 (à l'attention de tous les catégories de personnels, organisé autour d'échanges entre collègues), tout comme les journées d'intégration des nouveaux personnels sur un format rénové, au dernier trimestre 2022, afin de développer une culture commune. Des moments conviviaux ont pu à nouveau se tenir à compter de mars 2022, et les fêtes des personnels sur les campus en ont constitué des temps appréciés.

Afin d'améliorer la communication interne, la direction de la communication a mené en 2022 une enquête sur les pratiques et attentes des personnels, permettant de définir des orientations en adéquation avec la nature de notre établissement et ses modes de fonctionnement. 2023 verra ainsi les moyens de communication adaptés, avec des informations mieux ciblées.

## **Budget et ressources humaines**

### *Ressources humaines*

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le calendrier de la campagne emplois 2022 (qui s'inscrit dans les grandes lignes de la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois 2021), a été adaptée à l'échelle de l'Université Gustave Eiffel et s'est déroulée en 3 phases : instruction et discussion des demandes ; arbitrages et faisabilité des opérations en lien avec la construction du budget ; présentation des emplois chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs, des arbitrages retenus pour les emplois de BIATSS et d'ITA devant le Cac du 2 décembre 2021, en lien avec le vote du budget par le CA du 9 décembre 2021. Cette campagne 2022 était fortement contrainte par la nécessaire intégration de deux facteurs clés que sont la soutenabilité budgétaire et le respect du plafond d'emplois État.

Les différents textes ministériels et la loi de programmation de la recherche (n° 2020-1674 du 24 décembre 2020) et leurs décrets d'application ont donné lieu une méthode de travail explicitée dans les instances (calendrier et groupe de travail dédiés) puis à l'application de nouvelles mesures sur le plan des ressources humaines en 2022 :

- la revalorisation de l'IFSE des personnels BIATSS, ITA, et de la filière administrative du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, qui a permis de répondre aux mesures nationales au bénéfice des agents dans les meilleurs délais, tout en utilisant les mesures de convergence et revalorisation indemnitaires nationales pour permettre une 1<sup>ère</sup> étape de convergence interne ; des travaux de cartographie de l'ensemble des postes ont débuté permettant par ailleurs d'harmoniser la définition des groupes de fonction ;
- la mise en place du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC), qui ne concerne à ce jour que les personnels de statut enseignants-chercheurs MESRI, et imposait un aménagement de la politique indemnitaire de l'université à destination des personnels de statuts chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants exerçant des responsabilités d'animation pédagogique ou scientifique ;
- le recrutement *via* des chaires de professeurs junior (8 demandes transmises au ministère, dont 5 de DR et 3 demandes de PU ; 1 chaire PU obtenue par le MESRI) ;
- des promotions internes de MCF, dite « repyramidage » (2 supports au titre de 2021 et 3 au titre de 2022 attribués par le ministère).

### *Budget*

Après la crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée par l'augmentation du coût des fluides et par les différentes réformes RH qui ont impacté la masse salariale (mutuelle, indemnité télétravail, revalorisation du point d'indice, LPR).

Le budget initial a été voté le 9 décembre 2021 et un budget rectificatif « technique » a été voté le 15 décembre 2022. L'Université Gustave Eiffel affiche un résultat négatif 2022 de 195 903,84€ (la trésorerie mobilisable arrêtée au 31/12/2022 s'élèverait à 19 524 k€ et représenterait 29 jours de charges décaissables). Les résultats du compte financier montrent que l'université est dans une démarche de gestion financière saine, qui nécessite le soutien des tutelles afin de

réaliser ses projets. L'analyse des éléments constituant le résultat montre une progression des recettes et des dépenses entre 2021 et 2022. La gestion 2022 a été marquée par :

- une augmentation globale des recettes (liées notamment à l'I-Site et au dynamisme de l'apprentissage et de la formation continue) et des dépenses, même si ces dernières restent sous-exécutées ;
- une augmentation de la masse salariale et des dépenses non couvertes par la SCSP et les autres ressources ;
- une augmentation des provisions sur passifs sociaux (avec un changement de méthode ayant un impact de 400 k€ sur une augmentation globale de 1 328 k€).

## Immobilier

La totalité des campus a pu bénéficier en 2022 de travaux d'entretien et de réhabilitation, qui ont intégré pour la plupart les enjeux d'économie d'énergie, ainsi que l'amélioration des grands équipements scientifiques. Les financements sont variés (établissement, Plan de relance...).

Sans être exhaustif, citons pour le campus de Nantes le déploiement du plan de résilience 1 et 2, pour le campus de Lyon l'amélioration du confort thermique hiver/été, pour le campus de Versailles les divers travaux de rénovation, pour le campus Méditerranée la rénovation du système de chauffage-climatisation, pour le campus de Lille les actions relatives au chauffage. Concernant le campus de Marne-la-Vallée, de nombreux projets de rénovation ont été déployés, et deux éléments majeurs sont à signaler : le retard de l'opération « Première Pierre Val d'Europe », qui nécessite la recherche des financements complémentaires avec les collectivités locales ; la formalisation de l'acquisition du bâtiment d'ESIEE Paris par l'université.

## Formation

L'offre de formation est restée globalement très stable, avec quelques ouvertures et fermetures et de diplômes, et de classiques modifications de maquettes pédagogiques visant à adapter notre offre aux évolutions scientifiques et professionnelles. 2022 a été cependant été marquée par les conséquences pédagogiques et organisationnelles de la transformation du DUT en BUT (Bachelor Universitaire de Technologie, parcours en 3 ans, conférant le grade de licence aux étudiants) délivré par les IUT et mise en place à la rentrée 2021. Elle a également vu la poursuite de notre processus de co-accréditation des écoles doctorales avec les établissements locaux sur l'ensemble des campus et le développement de formations sur les campus hors Marne-la-Vallée.

Le projet Projet D.Clic « une licence pour chacun.e, la réussite pour tou.te.s » (labellisé Nouveaux Cursus à l'Université, en 2018 via appel à projet du PIA) a continué à se déployer (licences de lettres, licences SHS) pour accompagner l'évolution des licences : parcours individualisés, approche compétences.

Concernant Parcoursup, le nombre de candidatures pour l'année 2022/2023 a augmenté d'environ 15 % sur le périmètre des licences et DUT (légère baisse pour la 1<sup>ère</sup> année de l'ESIEE Paris et stabilisation à l'ENSG pour le diplôme de géomètre). Parallèlement, il est constaté une légère baisse du nombre d'étudiants inscrits sur l'ensemble de l'établissement.

Sur le plan de la formation continue, une évolution a été menée pour simplifier et rendre plus lisible notre tarification, comprenant la mise en place d'une politique de réduction tarifaire pour le reste à charge.

Sur le plan de la formation par apprentissage, un nouveau service interne de formation par l'apprentissage (« CFA unique ») s'est mis en place en 2022, pour la gestion des apprentis de l'ensemble des formations d'ingénieurs de l'université.

## Recherche

En 2022, un état des lieux des dispositifs d'animation scientifique a été conduit, préalable d'une démarche d'évolution de ces dispositifs. Les dispositifs d'animation transversale existants issus de l'Ifsttar : projets fédérateurs Ifsttar, départements de recherche, et ceux des projets PIA (projets « Tremplin » et « Impulsion » de l'I-Site phase 1, laboratoires d'excellence intégrés dans l'I-Site) ont ainsi été examinés. L'objectif est de soutenir les collaborations et interactions entre composantes de recherche, et dans une dimension « inter-campus », avec des premières pistes présentées en 2022 et de nouvelles formes d'animation transversale et de structuration de la recherche envisagées pour 2023.

Sur le plan des politiques doctorales, l'Université Gustave Eiffel assure la délivrance du doctorat. Elle a dû démarrer un ensemble d'activités (inscriptions, diplomations, relations avec les collègues doctoraux et écoles doctorales, ...) qui n'étaient pas opérées par les établissements fondateurs. De nouvelles co-accréditations (6 nouvelles écoles doctorales concernées en 2022, soit 14 en tout), en lien avec les campus, sont désormais effectives, permettant à nos doctorantes et doctorants d'être inscrits dans les écoles doctorales locales (formations doctorales, doctoriales, etc.). Les opérations relatives à la campagne des contrats doctoraux 2022 (en hausse) ont été finalisées avec succès, articulant les usages des écoles doctorales disposant historiquement de contrats doctoraux de l'université, la mise en place d'auditions dédiées aux contrats doctoraux de l'Université Gustave Eiffel dans certaines écoles doctorales où elle a été nouvellement co-accréditée, l'organisation d'un concours national pour les équipes de recherche non rattachées à une école doctorale à flux important de doctorant.es, et enfin le programme européen CLEAR-Doc (MSCA-COFUND), co-finançant quinze doctorats internationaux démarrant en 2022 et 2023.

Les opérations relatives à la campagne des contrats doctoraux 2023 ont été préparées en 2022, cette dernière a fait l'objet d'une note de cadrage unifiée à l'intention des directions des composantes de recherche.

Concernant la politique de science ouverte, 2022 a vu l'adoption d'une charte pour le libre accès aux publications et l'ouverture du portail HAL de l'Université Gustave Eiffel. L'Université Gustave Eiffel a signé le projet d'accord relatif à l'évolution de l'évaluation de la recherche portée par la coalition CoARA (Coalition for Advancing Research Assessment). Le projet Data Univ Eiffel est labellisé « Atelier de la donnée de Recherche Data Gouv ».

En février 2022, le Cerema et l'Université Gustave Eiffel ont créé une unité mixte de recherche dédiée aux matériaux pour la construction durable sous la tutelle scientifique des deux établissements, après deux années de travail entre l'équipe Durabilité, Innovation et valorisation des Matériaux Alternatifs (DIMA) du Cerema et l'équipe Formulation, Microstructure, Modélisation et Durabilité des matériaux de construction (FM2D) du département Matériaux & Structures de l'Université Gustave Eiffel. En mai 2022, le CNRS et l'Université Gustave Eiffel ont signé leur convention de partenariat (qui s'étend jusqu'à fin 2025), permettant de préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre les deux établissements, de soutenir la recherche menée dans les laboratoires et réseaux scientifiques qu'ils co-pilotent et de procéder à sa mise en œuvre opérationnelle en entérinant des accords fondamentaux sur leur gestion et leur fonctionnement.

Les composantes de recherche ont été invitées à lancer la réflexion sur le renouvellement de leur projet scientifique, une majorité étant concernée par la vague E d'évaluation par le Hcéres (projet à déposer mi-juin 2024). Dans ce cadre, une réflexion est lancée sur la clarification à opérer dans l'articulation entre les départements et les unités mixtes de recherche qu'ils intègrent.

## **Appui aux politiques publiques**

2022 a donné lieu (pour la 2<sup>e</sup> année) à la publication d'un panorama d'actions publiques regroupées autour de grandes thématiques abordées par les différentes composantes et entités de l'université (« Appui aux politiques publiques : Regards sur l'année 2021 »). Cette publication illustre la diversité de l'université : diversité des actions, des politiques publiques concernées, des modes d'intervention, des partenaires, des échelles territoriales. Elle amène à distinguer les travaux suscités par des porteurs de politique publique des travaux sur les politiques publiques et qui les éclairent.

Une convention cadre a été passée en septembre 2022 avec l'Agence de l'innovation pour les transports qui dépend du MTECT. Ce partenariat témoigne d'une volonté commune de renforcer et de stimuler l'innovation dans la mobilité et les territoires. La collaboration vise à aider les systèmes de transports à apporter des réponses plus ciblées vers les objectifs de développement durable. Une des premières concrétisations a été l'association de l'AIT au challenge entrepreneurial « Tous Sensibilisé ! » des étudiants de l'université qui, pour la première fois, a porté sur le thème des mobilités. Par ailleurs les liens ont été resserrés avec INRAE et d'autres organismes du RST (Réseau scientifique et technique) dans le cadre d'un groupe d'échanges régulier sur l'appui aux politiques publiques. L'université a enfin pu intégrer en 2022 le RESDD (réseau de l'enseignement supérieur du développement durable) animé par le secrétariat général du MTECT.

L'université s'est résolument engagée dans la transition écologique de la doctrine technique routière (DTR) lancée en 2022 par la direction des mobilités routières. Le projet est d'envergure. Une cinquantaine de personnels de l'université participent directement aux instances relevant de cette démarche (comité d'orientation national, comité des innovations – CIRN, nouveaux groupes thématiques de l'IDRRIM, comités méthodologiques de l'association mondiale de la route – PIARC et plusieurs commissions de normalisation).

L'université poursuit son implication en soutien à la direction de la sécurité routière (DSR) comme en témoigne les nombreux projets encore retenus cette année.

La contribution de l'université à l'effort de normalisation est stable en 2022 avec une soixantaine de personnes participant à une petite centaine de commissions de normalisation sur des domaines très variés, auquel il faut rajouter la participation aux instances de gouvernance du système français de normalisation (conseil d'administration d'AFNOR, comités d'orientation stratégique, comité de pilotage du BNTRA).

## **Vie étudiante**

2022 a vu le lancement de la construction du plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante (PAQVE). Les statuts de l'établissement stipulent en effet que le Parlement étudiant « élabore le schéma directeur pluriannuel en matière de vie étudiante (ou PAQVE), présenté devant le conseil d'administration et le conseil académique par le vice-président étudiant ». Le plan inclut tous les étudiant.es, y compris les doctorantes et les doctorants. Un état des lieux des actions de vie étudiante sur l'ensemble de l'université a donc été conduit et donnera lieu à des propositions, en 2023, visant à améliorer les actions existantes et à en développer de nouvelles, selon une échéance de 5 ans (périmètre thématique : logement, transport, aides sociales, santé, handicap, sport, culture, vie associative, accueil des étudiants, etc.).

En 2022, le Parlement étudiant a mené des travaux en séances ou en groupe de travail sur de nombreux sujets : contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) et Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), charte de lutte contre le harcèlement et les discriminations... En 2022, afin de mobiliser davantage les étudiantes et les étudiants engagés dans les conseils, un statut de l'étudiant élu au parlement a été mis en place, leur permettant de bénéficier d'aménagements pédagogiques et de remboursements de frais.

Le développement d'Unités d'enseignement d'ouverture (UEO) permet par ailleurs de valoriser l'implication des étudiantes et des étudiants dans diverses activités en dehors de leur parcours de formation (avec attribution d'ECTS). La révision annuelle de l'offre a permis de proposer 27 UEO pour la rentrée 2022.

## International

Compte tenu d'ambitions relatives au rayonnement international et à l'attractivité de l'Université Gustave Eiffel, plusieurs leviers sont activés et plusieurs réalisations sont à mettre au compte de 2022 :

- poursuite de l'exonération partielle des frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires (alignement sur les droits de scolarité appliqués aux étudiants communautaires) ;
- poursuite du soutien aux Laboratoires internationaux associés (LIA) ;
- poursuite du déploiement du label Bienvenue en France (obtenu en 2021) ;
- obtention du label Qualité FLE en 2022 ;
- accompagnement des enseignantes et des enseignants dans la mise en place de dispositifs d'internationalisation à domicile pour leurs étudiants (projets collaboratifs internationaux à distance) ;
- mise en place des premiers programmes intensifs hybrides (*blended intensive programmes*) dans le cadre du programme ERASMUS + 2021-2027.

Le projet Alliance PIONEER, réseau européen sur la ville, qui compte aujourd'hui 10 partenaires a poursuivi sa dynamique et l'Université Gustave Eiffel a préparé un nouveau dépôt pour 2023 pour répondre à l'appel Erasmus+ pour soutenir cette Alliance *via* l'initiative Universités européennes. Cette université européenne est axée sur le thème des villes durables, inclusives et résilientes. Elle vise à offrir des opportunités supplémentaires au public étudiant, aux personnels et aux citoyens en général en donnant une dimension européenne à nos missions d'enseignement, de recherche, d'innovation et de services à la société.

Le projet Widening InCities, adossé sur PIONEER, a quant à lui démarré en octobre 2022. Il porte notamment sur la mise en réseau de chercheurs sur sept thématiques urbaines et sur l'implication dans la démarche HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers).